

FEDERATION SUISSE DE TIR AU CANON-MODELE (SMKV)  
\*\*\*\*\*



TECHNISCHE DATEN UND RICHTLINIEN

S M K V

\*\*\*\*\*

DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

\*\*\*\*\*

- Vermutlich aus dem JAHR 1992
- FRANZ. REGLEMENT GEWÄHLT IM PROTOKOLL GV 1992

## Principes de base

Tous les canons-modèle utilisés dans les concours de tir sont des armes à un coup, se chargeant par la bouche. L'attribution de ces canons dans les différentes disciplines se fait selon les directives qui suivent. Les tireurs se conforment au présent règlement et aux prescriptions des contrôleurs d'armes, lors des concours de tir.

Il n'est pas autorisé d'utiliser un canon sans visée dans la discipline avec visée. De même, une arme ne peut-être utilisée que pour une discipline. Si le canon présente un écartement de plus de 490 mm, l'organisateur n'est pas tenu de fournir des tables plus larges (dimension officielle de la table: 1,50 m/ 0,50 m ) Néanmoins, dans les stands de tir le permettant, l'organisateur peut autoriser le tir aux pièces plus volumineuses, à même le sol.

En principe, les canons-modèle doivent être des réductions de canons originaux historiques (exception: catégorie libre) En cas de doute, la preuve peut-être exigée.

## Sécurité

Le tireur est responsable de son arme et des coups tirés. La cible utilisée est la cible officielle de la Maison Kromer SA à Lenzburg.

- Les mesures de sécurité à respecter sont celles de la Fédération Suisse des Arquebusiers.
- La balle ronde en plomb pur est le seul projectile autorisé
- La charge propulsive doit-être impérativement de la poudre noire.
- Il est interdit de charger directement avec une poire à poudre
- Les canons utilisés doivent avoir passé au banc d'épreuve et porter le poinçon du contrôleur
- Le décompte des points s'effectue aux 5 meilleurs coups su 6, cordon compte!

## Divers

- Les distances officielles de tir sont de 25 m pour les catégories 1 & 2 et de 50 m pour les catégories 3 & 4
- La mise à feu s'effectue au moyen d'une mèche, d'un boute-feu ou avec un allumeur électrique
- La longueur du canon se mesure depuis la lumière jusqu'à l'extrémité du tube.
- Le calibre correspond au diamètre du projectile
- Ne sont autorisés que des canons lisses (même si le modèle original comportait des rayures)

## Spécification des catégories

<u>Catégorie 1</u>	Grand canon sans visée	distance de tir 25 m
<u>Catégorie 2</u>	Petit canon sans visée	
<u>Catégorie 3</u>	Tous canons avec visée	distance de tir 50 m
<u>Catégorie 4</u>	Canon libre	

## Description des catégories

### Cat. 1 Grand canon sans visée

Ce modèle peut-être la réduction d'un canon de campagne, d'une pièce de marine ou de forteresse, selon un modèle original jusqu'à env. 1870

Le canon doit pouvoir être manipulé par le tireur sans aide extérieure. Les ornements du tube sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas utilisables pour aider à la visée. La hausse se fait au moyen d'un coin, d'un affût articulé ou d'un système à vis sous l'affût, avec ou sans manivelle.

### Le tube

Longueur max. 800 mm. Calibre du boulet min. 12 mm et max. 20 mm. Ame lisse.

Le matériau du canon est libre, le bronze d'artillerie est conseillé. Tous marquages de couleur, au stylo feutre ou autres aides à la visée sont interdits. Il n'est pas autorisé d'utiliser des visées mobiles (bouchon de canon)

Cat 2 Petit canon sans visée

Comme la catégorie 1, Exceptions:

Longueur max du tube: 400 mm. Calibre du boulet min 8 mm, max 16 mm

Cat 3 Canon avec visée

Comme les cat. 1 & 2, Exceptions:

Longueur max du tube: 800 mm. Calibre du boulet min 8 mm, max 20 mm

Les canons peuvent être équipés de visées fixes selon le chapitre "visées autorisées"  
Celles-ci doivent cependant correspondre au visées d'époque (pas d'anachronisme)

Cat 4 Canon libre

Cette catégorie autorise tous les modèles non-décrits dans les cat. 1 à 3  
Leur acceptation dans les concours de tir est décidée par le contrôleur désigné.  
La longueur du tube est libre. Le calibre max est de 35 mm, âme lisse. L'uti-  
lisation de tubes réducteurs de calibre est autorisée. Les canons libres peuvent  
s'inspirer de pièces plus récentes (après 1870), ou fantaisistes.

Court descriptif des catégories

- Catégorie 1 Canons-modèle jusqu'à 800 mm de longueur  
Âme lisse de 12 à 20 mm (calibre du boulet) Sans dispositif de visée
- Catégorie 2 Canons-modèle jusqu'à 400 mm de longueur  
Âme lisse de 8 à 16 mm (calibre du boulet) Sans dispositif de visée
- Catégorie 3 Canons-modèle avec visée, jusqu'à 800 mm de longueur  
Âme lisse de 8 à 20 mm (calibre du boulet)
- Catégorie 4 Canons-modèle libres, sans limitation de longueur  
Âme lisse de calibre max 35 mm, tube réducteur autorisé.

Chargement et mise à feu

Le chargement est identique au armes à silex ou à mèche.

Introduire une épinglette en plastique ou en laiton dans le canal de mise à feu (lumière), afin d'éviter que la poudre ne sorte lorsque la charge est bourrée dans le canon. L'épinglette n'est retirée qu'au moment du remplissage de la lumière avec du pulvérin (diamètre de la lumière conseillé: 2,5 mm).  
Charge de poudre noire selon les instructions du fabricant ou du banc d'épreuve.  
(Les meilleurs résultats ont été obtenus par l'auteur avec 4 grammes de poudre noire nr 2 pour les armes de cal. 16 mm et 6 grammes de poudre noire nr 2 pour les armes de cal. 20 mm. Ces indications ne sont données qu'à titre indicatif)

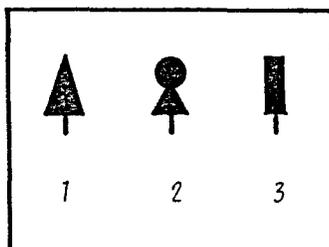
Introduire directement sur la poudre une balle ronde sous-calibrée et calepinée, de plomb pur.

La mise à feu peut s'effectuer au moyen d'une mèche de pétard, d'un boute-feu muni d'une mèche d'arquebuse ou par un allumeur électrique.

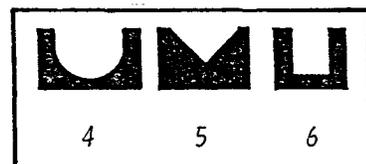
Il est utile de se munir d'une lanterne (cuillère-refouloir) pour introduire la charge de poudre dans les canons lourds.

Types de visées autorisées en cat. 3

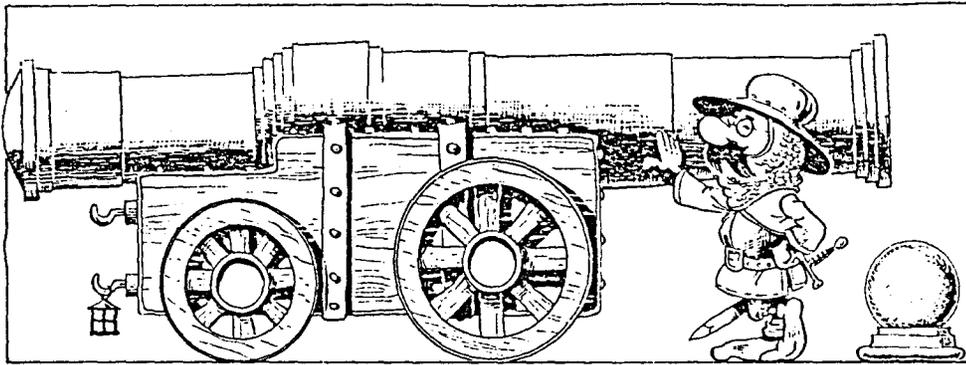
- Guidons
1. demi-lune
  2. perle
  3. cylindre ou grain d'orge
- Crans
1. en U
  2. en V
  3. carré



Guidons



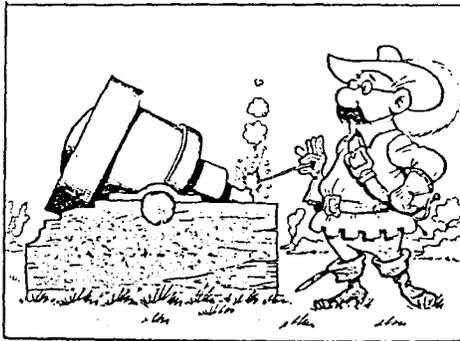
Hausses  
Crans de mire



Catégorie 1

Grand canon sans visée

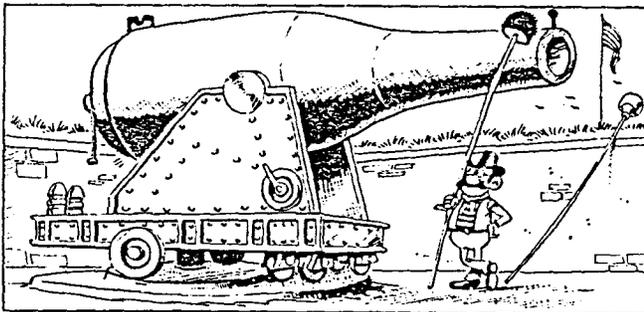
(Dulle Griete 1460)



Catégorie 2

Petit canon sans visée

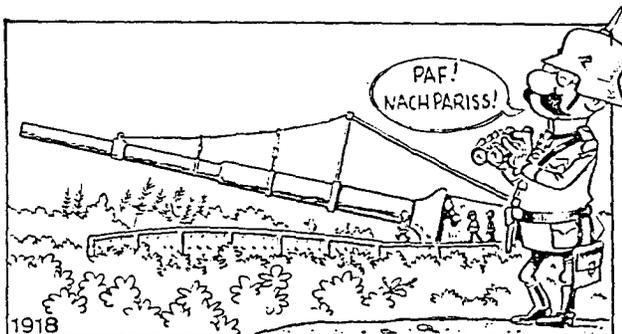
(Mortier 1620)



Catégorie 3

canon avec visée

(Columbiad 1812)



Catégorie 4

Canon libre

(Grosse Bertha 1918)